

PARTIR EN FAMILLE, C'EST POSSIBLE

— avec l'aide aux vacances familiales —

L'aide aux vacances familiales (AVF) est une participation financière accordée par la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône pour favoriser l'accès aux vacances en famille.

Pour qui ?

Les familles :

• **Allocataires de la Caf 13**

• ayant un **quotient familial inférieur ou égal à 900 €** au mois d'octobre 2021

• et au moins **1 enfant à charge**



Pour quels séjours ?



1. Choisissez un centre de vacances parmi les **3600 centres agréés VACAF**.
2. Réservez au plus vite en précisant que vous bénéficiez de l'AVF et en indiquant votre numéro allocataire.
3. Confirmez votre réservation en versant des arrhes.

Retrouvez leur liste sur www.vacaf.org

Vous devez partir en vacances en famille avec votre/vos enfant(s) sur une période de **4 à 8 jours** en France métropolitaine :

- Durant les vacances scolaires.
- Si votre/vos enfant(s) n'est/ne sont pas soumis à l'obligation scolaire, vous pouvez partir quand vous le souhaitez.
- Dans la limite de **2 séjours** par an.

Quelle aide ?

L'aide est versée directement à l'organisme de vacances, qui déduit ce montant de votre facture. Vous n'avez plus qu'à régler le solde restant.

Quotient familial	Participation Caf
de 0 à 300 €	➔ 70 % du coût du séjour
de 301 à 600 €	➔ 50 % du coût du séjour
de 601 à 900 €	➔ 40 % du coût du séjour

Dans la limite d'un prix plafond du coût de séjour de :

1000 €	1500 €	1500 €
pour une famille ayant 1 ou 2 enfants	pour une famille de 3 enfants et plus	pour une famille ayant un enfant bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh)

UNE QUESTION ? UN RENSEIGNEMENT ?
CONTACTÉZ VOTRE CAF 13 !

Exemple

Pour une location de 800 € avec une aide à 70 % :

